



La Banque Alimentaire, ses associations partenaires et CCAS des mairies de l'Ain partagent des actions innovantes pour venir en aide aux plus démunis

Les colis d'urgences

Le colis d'urgence préparé par nos soins en fonction de la composition de la famille est accordé sous 24 heures maximum

Les Associations partenaires

La distribution de nos produits aux bénéficiaires se fait par les associations partenaires

Pour la Banque Alimentaire les quantités sont accordées en fonction du nombre et de la composition de la famille.
Nombre de foyers dont nombre de personnes seules dont nombre de bébés.

C'est l'association qui décidera de l'attribution de l'aide alimentaire

En général avec le consentement de l'Assistante Sociale

Les Epiceries Sociales

Aménagées en superettes les Epiceries Sociales proposent l'achat de denrées alimentaires à des bénéficiaires .

10% du prix du commerce pour les produits fournis par la Banque Alimentaire

Les Comités Communaux d'Action Sociale des mairies

Des CCAS suivent régulièrement des bénéficiaires de la Commune au travers des « colis d'urgence »